

# ENTE

aura été adjugé,  
rs, le lot sera re-

e, à la charge de  
e règlement à la  
sieux & Cie ne  
seraient perdus,  
gardés au risque

soin, quand à la  
és ne se tiennent  
si auraient pu se  
de la vente.

ant la vente.  
és, sous le délai  
à vente privée,

is pouvant con-  
et se flattent de

rs encans, pour

IE.,

*JEAN,*

EBEC.